

Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au premier trimestre 2018

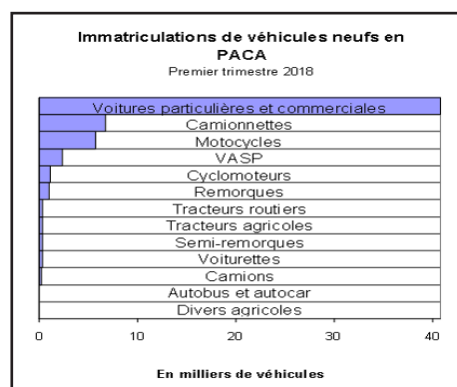
Le marché des véhicules neufs est dominé par les voitures particulières et commerciales, qui expliquent l'essentiel de sa croissance. À fin mars 2018, 60 % d'entre eux étaient des véhicules à essence. Le gazole, avec 34 %, poursuit son recul. Les autres types de motorisation ne représentent que 6 % des immatriculations, dont 2 % pour l'électrique, qui semble marquer le pas, et 4 % pour l'hybride, en forte croissance depuis 2017.

Des immatriculations en légère hausse

Au premier trimestre 2018, 59 550 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela représente 3,4 % d'immatriculations de plus qu'au premier trimestre 2017.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP), en hausse de 4,2 %, représentent la plus grande partie (69 %) des immatriculations.

Les autres variations sont peu significatives en volume.



Répartition des immatriculations

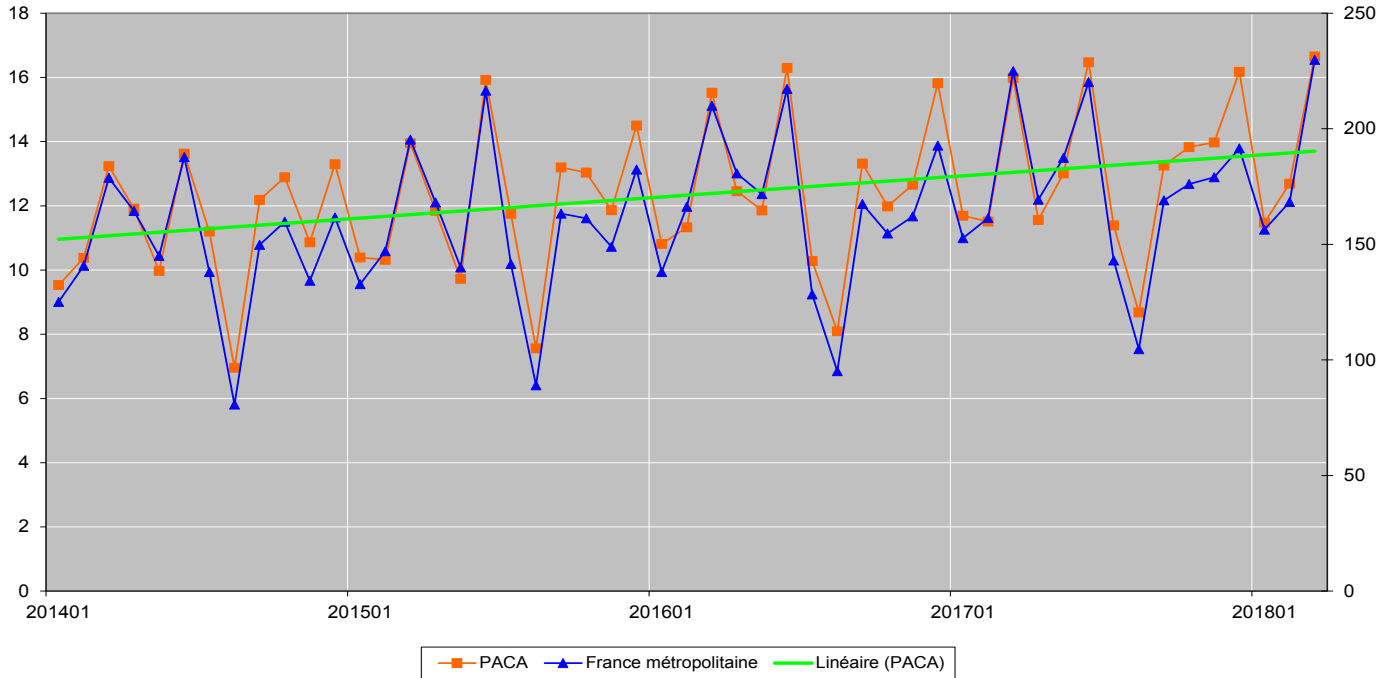
	T1 2018	T1 2017	Variation
Voitures particulières et commerciales	40 826	39 189	4,2 %
Camionnettes	6 715	6 091	10,2 %
Motocycles	5 741	5 285	8,6 %
VAS	2 396	2 479	-3,3 %
Cyclomoteurs	1 128	2 053	-45,1 %
Remorques	974	847	15,0 %
Tracteurs routiers	383	308	24,4 %
Tracteurs agricoles	335	316	6,0 %
Semi-remorques	306	232	31,9 %
Voiturettes	298	251	18,7 %
Camions	277	290	-4,5 %
Autobus et autocar	118	168	-29,8 %
Divers agricoles	52	59	-12,0 %
Total PACA	59 549	57 568	3,4 %

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Une part toujours prépondérante des voitures particulières et commerciales

Au premier trimestre, 40 826 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, soit une hausse de 4,2 % par rapport au premier trimestre 2017. C'est plus que pour la France métropolitaine (2,9%). Toutefois, la tendance à long terme, en légère hausse, est très semblable à celle de l'échelon national.

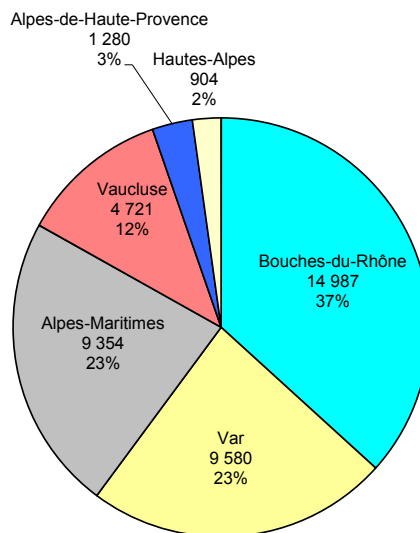
Immatriculations mensuelles de VP neuves
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent plus des deux tiers des ventes et Var et Alpes-Maritimes un peu moins d'un quart chacun.

Répartition des immatriculations de VP par département au premier trimestre 2018



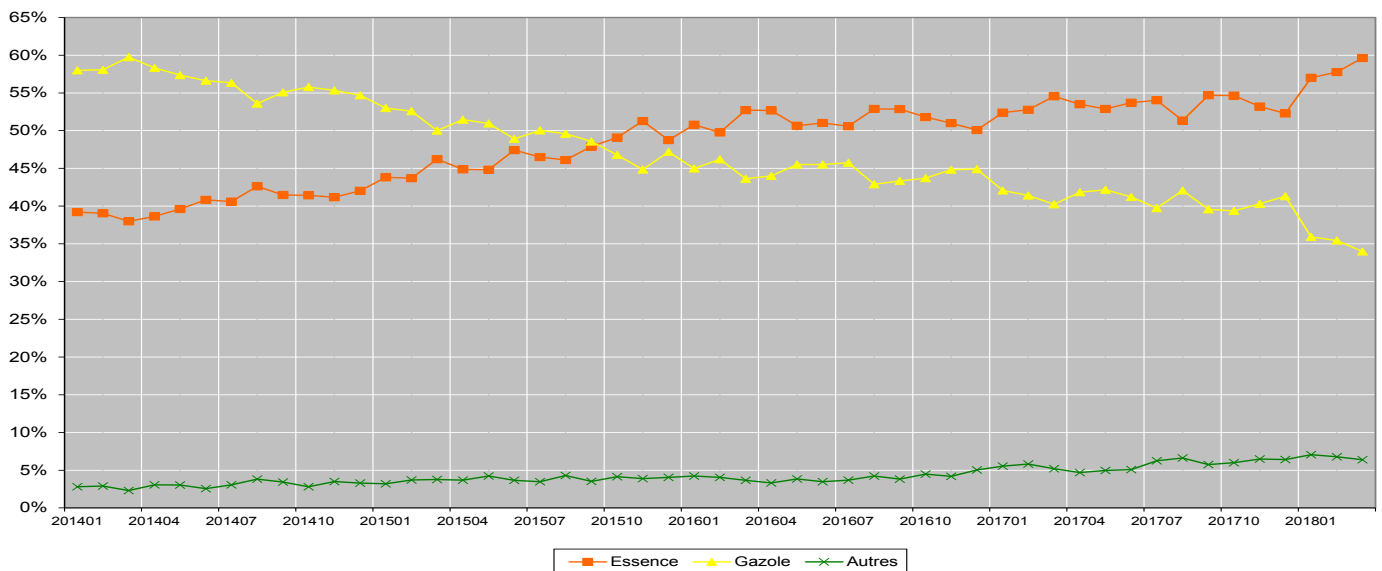
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La part de l'essence augmente, principalement au détriment du gazole

Le remplacement progressif des véhicules Diesel par des véhicules à essence (et super-éthanol) se poursuit. Les premiers reculent de 11,4 % en nombre d'immatriculations tandis que les seconds augmentent de 13,8 %. En PACA, la part de l'essence comme source d'énergie des véhicules neufs a dépassé celle du gazole dès octobre 2015.

Les ventes de voitures hybrides sont en forte accélération depuis fin 2016 dans la région. Au premier trimestre, elles sont plus élevées de 35,7 % par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Dans le même temps, les ventes de véhicules électriques stagnent (+0,9%). Les autres types de motorisation, qui font moins appel aux énergies fossiles, restent minoritaires et que leur part augmente peu.

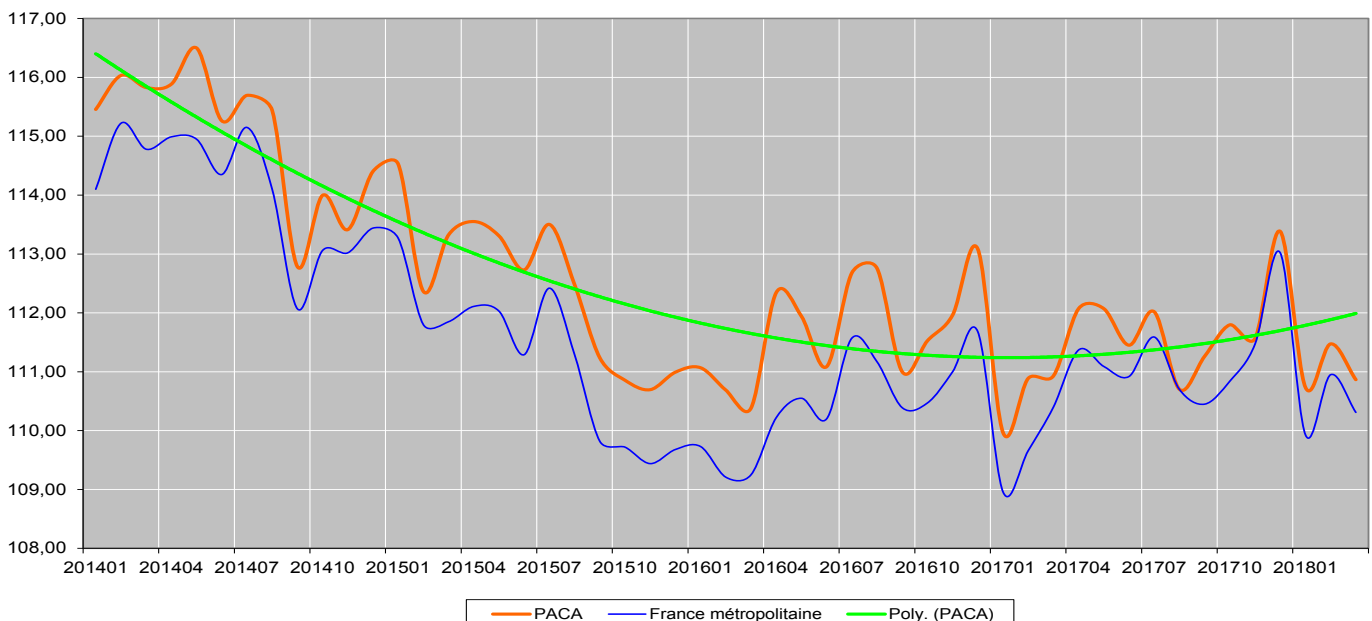
Évolution de la part des énergies dans les immatriculation de VP neufs



Source : DREAL Paca, SGFGAS

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2018 en PACA ont été de 110,87 g/km contre 110,83 en mars de l'année dernière. Ces émissions moyennes ne baissent plus depuis mars 2016 et ont même tendance à légèrement remonter. Cela est probablement dû à l'augmentation de la part des voitures à essence qui, à puissance égale, émettent plus de CO₂ au km que les véhicules Diesel.

Evolution des émissions moyenne de CO₂ des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : DREAL Paca, SGFGAS

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voiturettes, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO2 est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. Pour les véhicules n'émettant pas de CO2, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html

www.carlabelling.ademe.fr



Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)
Réalisation : Bruno Deruaz